

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1891

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

SUCCESSEUR DE FR. GOBBAERTS

Rue de la Limite, 21.

1891

DOUBLES GROS BOTDRAGERS

D'ADOLPHE III DE LA MARCK

COMTE DE CLÈVES.

 1368-1394.

Le botdrager, de son nom officiel *lion d'argent*, qui, dans les anciennes provinces belgiques, supplanta peu à peu, vers le dernier quart du xiv^e siècle, le gros au lion inauguré quelque soixante ans auparavant par Robert de Béthune, est, lui aussi, un type monétaire national. On en doit la création à l'ennemi de nos antiques franchises communales, à l'adversaire heureux du vaillant Philippe van Artevelde, au comte Louis de Male.

Le vieux lion de Flandre ne se dresse plus libre et fier en plein champ des monnaies; accroupi, replié sur lui-même, la tête prisonnière dans le heaume comtal, il semble supporter avec une noble impatience ce signe de servitude, cet emblème de vasselage.

Adopté par un pays riche et peuplé, le type des monnaies au lion heaumé, fut imité bientôt non seulement par de petits dynastes empressés

d'écouler sous son couvert leur numéraire frelaté, mais encore par de puissants princes dont les peuples avaient avec la Flandre des relations commerciales suivies ou des liens étroits d'amitié internationale.

Cependant, si nous en exceptons la Bretagne, ce type monétaire ne s'étendit guère au-delà des limites des anciens Pays-Bas. Sa durée ne fut pas bien longue non plus. Né à Gand, en 1365, il vint, à peine âgé de cinquante ans, mourir à Louvain, sous une forme déjà passablement altérée, dès les premières années du xv^e siècle.

Le nom populaire de *botdrager*, qui lui est resté, vient, paraît-il, de l'analogie de forme qui existait entre le heaume couvrant la tête du lion et une mesure de capacité de l'époque, appelée *bot* ou *boot*. De là *botdrager*, porteur de bot, porteur de heaume, lion heaumé enfin.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'étude complète du *botdrager* et de ses nombreuses imitations, mais il ne nous paraît pas inutile de rappeler que la première délivrance des lions d'argent d'un gros remonte, en Flandre, au 28 juin 1365 (1) et que la dernière date du 9 août 1369 (2). L'on forgea aussi à Gand des

(1) *Archives générales du royaume de Belgique*, compte en rouleau n° 2546.

(2) Et non du 5 août 1370, comme l'avance GAILLARD, à la page 166 de ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*. *Archives générales du royaume de Belgique*, compte en rouleau n° 2552.

botdraggers de 4 et de 2 esterlins du 8 février 1366 au 31 octobre de la même année (1), des botdraggers d'un demi gros du 21 avril 1369 au 9 août suivant (2), enfin, à Gand encore, des doubles gros depuis le 18 juin 1373 jusqu'au 27 juin 1377 (3) et à Malines, du 30 janvier 1380 au 28 février 1384 (4).

Philippe le Hardi continua, en son nom, l'émission de ces dernières monnaies jusqu'au moment où, par l'instruction du 29 octobre 1386, il décréta la frappe d'espèces nouvelles très différentes d'aspect de celles de son prédécesseur (5).

Ajoutons que les lions heaumés furent copiés : En Gueldre, pendant plus de vingt ans, par les divers souverains de ce pays à partir du duc Édouard (1361-1371); dans l'évêché d'Utrecht par Jean de Vernenburg (1464-1471) et Arnold de Hornes (1371-1379); à Namur par Guillaume I^{er}, dont le long règne fut aussi prospère qu'honorable (1337-1391); dans le comté de Saint-Paul

(1) Compte en rouleau n° 2548.

(2) Gaillard commet une nouvelle erreur lorsqu'il place cette émission au 19 décembre 1367. *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 167. Consultez d'ailleurs, aux *Archives générales du royaume de Belgique*, le compte en rouleau n° 2552

(3) Comptes en rouleau nos 2555 et 2563.

(4) Compte en rouleau n° 2577. Louis de Male étant mort le 9 janvier 1384, ce compte comprend les premiers jours du règne de Philippe le Hardi.

(5) DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, p. 6.

par Gui de Luxembourg (1360-1371) et Waleran de Luxembourg (1371-1415); en Bretagne par Jean IV (1345-1399); et aussi en la seigneurie de Florennes, sous le duc de Lorraine Jean I^{er} (1346-1389).

Ils furent encore imités par le duc de Juliers Guillaume II, le vieux (1361-1393); par le comte de Clèves Adolphe III (1368-1394); par un seigneur d'Anholt de la seconde moitié du xiv^e siècle, par Thiéri de Hornes, en sa qualité de tuteur du jeune Jean de Graves; par Jean III, de Megen (1359-1415); par Thiéri-Loef, sire de Hornes et d'Altena, mort vers 1390; à Reckheim, par Arnold de Steyn, qui vivait dans le dernier tiers du xiv^e siècle; par Arnould d'Orey, seigneur de Rummen, l'auteur de tant et de parfois si bizarres imitations monétaires; par Herman, comte de Kuinre; par Guillaume de Berg; par deux seigneurs de Kordorden, Jean et Renaud; enfin, par le duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415; par un comte de Hollande et par un évêque de Cambrai.

... Nous avons dit que le botdrager était de nationalité flamande. C'est là l'opinion générale que vient corroborer d'ailleurs la chronologie des princes qui adoptèrent ce type monétaire et qui tous étaient éclipsés en puissance, en richesse par le fastueux comte de Flandre. Ne voyons nous pas, du reste, sur bon nombre de pièces au lion heaumé, les légendes intentionnellement

tronquées pour arriver à un plus grand degré de similitude avec celles qui sont inscrites sur les lions d'argent du comte Louis de Male?

Van der Chijs, dans ses nombreux ouvrages, reconnaît, à diverses reprises, le bien fondé de cette thèse; aussi est-ce certainement par pure distraction que le savant numismate place, aux planches V et VI de ses *Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, sous les années 1346-1359 et en tête des monnaies d'argent de Guillaume V, toute une série de botdraggers frappés incontestablement par le ruwaert Albert de Bavière, au nom de son frère Guillaume V, pendant la folie de ce malheureux prince (1359-1389) (1).

Si le type du botdrager a bien été créé en Flandre et si la pièce d'un gros, émise par Louis de Male, l'a été par ce prince avant toutes celles qui furent forgées au nom d'autres seigneurs, il

(1) C'est ce qui eut lieu du reste, en Hainaut, dont Guillaume était aussi le souverain et où Albert frappa monnaie au nom de son frère.

La suppression insolite de la lettre O du mot *hollandia* dans la légende intérieure du revers des botdraggers au nom de Guillaume, autorisant l'emploi d'un signe abrégé à la droite du h initial, donne à cette lettre l'aspect d'une sorte de F et à la légende toute entière MONETA DE h'LANDIA une plus grande ressemblance avec celle qui se lit sur les gros du comte Louis, MONETA DE FLANDRIA. C'est une preuve de plus que les pièces hollandaises sont copiées des monnaies flamandes et ne peuvent leur être antérieures, comme semble le supposer Van der Chijs.

semble qu'il n'en ait pas été de même pour son multiple, le botdrager de deux gros.

En effet, selon Gaillard, le lion heaumé de deux gros, nous l'avons dit plus haut, ne se montra à Gand qu'en l'année 1373.

Le premier compte connu, dans lequel on rencontre cette monnaie sous la désignation « *lyons d'argent de deux gros la pieche* » va du 18 juin 1373 au 22 novembre suivant. Or, il est certain qu'avant cette date Jean de Vernenburg (1364-1371) en avait déjà forgé dans l'évêché d'Utrecht et le duc Edouard (1361-1371) en Gueldre. Nous ne chercherons pas pour le moment à éclaircir ce fait numismatique, mais il est bon de remarquer pourtant, qu'il existe une lacune dans la suite des comptes monétaires du règne de Louis de Male retrouvés jusqu'ici, lacune allant du 28 décembre 1370 au 1^{er} juin 1373.

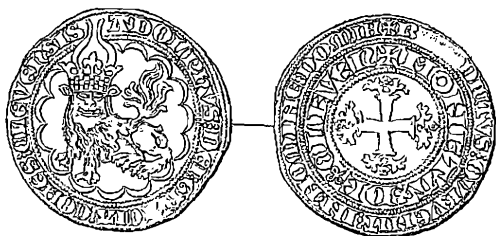
Il n'est pas sans intérêt non plus de constater que P.-C. Robert classe à Pierre d'André qui occupa le siège épiscopal de Cambrai, de 1349 à 1368, deux doubles botdragés, imités, ajoutés cet érudit, de ceux de Louis de Male (1). Ceci pourrait faire croire, à moins de supposer l'attribution erronée (2), que dans l'esprit de M. Robert le double lion heaumé de Flandre

(1) *Numismatique de Cambrai*, p. 110.

(2) Il faudrait alors donner ces pièces à Pierre d'Ailly (1398-1411) dont le voisin et contemporain Walerand de Luxembourg (1371-1415) frappa, lui aussi, des gros botdragés.

devait être plus ancien que nous le pensons généralement.

Ce petit voyage aux pays des botdraggers terminé, passons, sans plus tarder, à la description des pièces qui font l'objet de cet article (1).



I. ADOLPHVS ; DEI ; GRATIA ; COMES
; CLEVENENSIS entre deux grènetis.

En plein champ, dans un entourage formé de 13 arcs de cercle, un lion croupissant, la tête couverte du heaume des de la Marck.

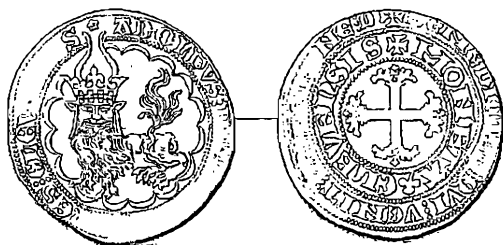
Rev. Croix feuillue. Lég. int. : ✠ MONETA
✠ DE ✠ CLEVEN.

Lég. ext. : ✠ BENEVOLENTVS ; QVI ;
VENIT ; IN ; NOMINE ; DOMINI.

Double gros.

Collection Arthur Modes, à Dusseldorf.

(1) C'est à l'amabilité de MM. Von Sallet et Modes que nous devons de pouvoir reproduire ici ces monnaies. M. Von Sallet a même eu l'obligeance de nous écrire, en 1888, qu'il n'avait pas connaissance d'une publication allemande de la pièce d'Adolphe de Clèves.



II. Une rosace entre les cornes qui surmontent le heaume, ADOLPHVS : etc. Quatorze arcs de cercle.

Rev. Lég. int. : ✠ MONETA & DULKENSIS .
Lég. ext. : ✠ BENEDICTVS : QVI : VENIT
: IN : NOMINE : D .

Double gros.

Cabinet de Berlin.

III. Droit semblable à celui du n° I.

Rev. Semblable à celui du n° II sauf la légende extérieure qui porte : ✠ BENEDICTVS : QVI
: VENIT : IN : NOMINE : DOMINI .

Double gros.

Cabinet de Berlin.

L'on ne connaissait jusqu'ici, pour les provinces rhénanes, en fait de monnaies au type du botdrager, que le double gros frappé à Dulken par le duc de Juliers, Guillaume II (1361-1393) et publié par Grote dans ses *Münzstudien*, fascicule XXI, planche XV, n° 35. C'est au contemporain de Guillaume, au comte de Clèves, Adolphe III (1368-1394) que nous donnerons les rares monnaies, signées en toutes lettres ADOLPHVS , conservées,

nous venons de le dire, au cabinet de Berlin et dans la collection de M. Modes, à Dusseldorf.

Lors des guerres auxquelles donna lieu la succession du duc de Gueldre, Renaud III, Guillaume II, de Juliers, gouverneur du pays (1372-1377), pour son fils Guillaume, l'un des prétendants au duché de Gueldre, frappa, à Venloo, des doubles botdragens. Mathilde, veuve en secondes noces de Jean I^{er}, comte de Clèves, opposée par une fraction du peuple gueldrois au jeune Guillaume de Juliers, forgea, elle aussi, pour la Gueldre, des lions heaumés de deux gros (1371-1382).

C'est évidemment à ces temps troublés qu'il faut rapporter l'émission des doubles lions d'argent d'Adolphe III, premier comte de Clèves de la maison de la Marck qui, par son origine et la situation de ses domaines, devait être forcément en relation continuelle avec les belligérants.

ALPHONSE DE WITTE.
